

IGS - 100 ans Salutations de l'Ordre Vaudois des Géomètres



Nul n'est besoin de légitimer l'intérêt indéniable porté à notre association faitière fédérale au vu de ce jubilé impressionnant. Peu d'associations peuvent se targuer d'être centenaires.

Les innombrables mutations que la profession a vécues au cours de ce siècle n'ont fait que renforcer l'utilité d'une association professionnelle au niveau national. Les contacts avec les services étatiques, les réponses aux consultations de lois, les interventions au Parlement, la promotion de la profession, la formation, la veille technologique et tant d'autres sont des actions qui ont été menées de manière permanente au cours des décennies et qui se sont avérées essentielles au maintien de la qualité des prestations du géomètre breveté et à sa reconnaissance.

Le choix du Pays de Vaud pour fêter ce jubilé n'est sûrement pas un hasard de calendrier puisque notre association cantonale (l'Ordre Vaudois des Géomètres) vient de fêter ses 150 ans en 2016, ni un hasard géographique si l'on considère les prestigieuses écoles qui y sont implantées et dont beaucoup d'entre nous sont issus, ainsi que l'essor économique que nous traversons au niveau de la construction et des grands projets

pour lesquels les prestations de la profession sont indispensables.

L'Ordre Vaudois des Géomètres félicite IGS et lui prédit un bel avenir. Notre réunion au sein d'IGS est indispensable pour mener des actions assurant le succès de la profession dans ce monde qui s'accélère et se complexifie.

Fabrice BOVAY,
Président de l'Ordre Vaudois des
Géomètres (OVG)

SOMMAIRE

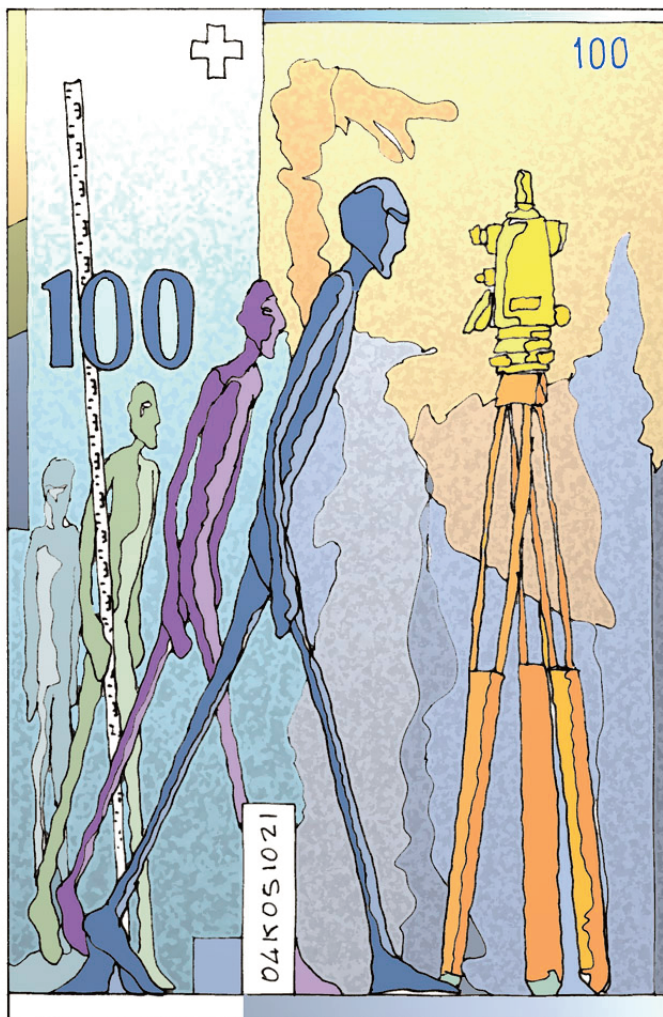
- Salutations de l'OVG
- L'avenir des GP, exemple de l'OVG
- L'AGG fête ses 30 ans
- Le MIT source de géomètres brevetés
- L'évolution de l'examen du brevet de géomètre

Rédaction :

M. Azouzi
P. Droz
R. Durussel
J. Henry

Contact :

• Secrétariat IGSO
2, route du Lac - Paudex
Case postale 1215
1001 Lausanne
• Tél : 021/ 796.33.43/00
• Fax : 021/ 796.33.52/11
• Email :
igso@centrepatronal.ch
• Illustration : Alain Pellet



Brevet d'ingénieur géomètre : une contribution remarquable du Master en Ingénierie du Territoire (MIT) pour la relève professionnelle

L'effort initié en 2007 avec la HES-SO en vue d'une nouvelle formation menant au brevet d'ingénieur géomètre porte ses fruits.

Après l'ouverture de ce Master en 2012, il a fallu compter au moins 2 à 3 ans pour voir arriver les premiers candidats au but. En 2014 ce fut 1 diplômé MIT sur 5, puis, en 2015, 4 diplômés MIT sur 6. Dans la volée de 11 brevetés de 2016, ce ne sont pas moins de 9 candidats, dont un suisse allemand, ayant effectué tout ou partie de leur formation dans le cadre du MIT qui sont arrivés au but.

Si ce constat est préoccupant pour l'avenir de la formation à l'EPFZ, il est par contre réjouissant pour le MIT. Il montre que la formation prodiguée par la HES-SO remplit les exigences de l'examen de brevet. Plusieurs parmi ces nouveaux ingénieurs brevetés se retrouvent d'ores et déjà associés à la gestion et la direction de bureaux privés.

La prochaine volée du MIT débutera le 19.09.2017, inscriptions jusqu'à fin juin 2017.

**Dr Raymond DURUSSEL,
Ingénieur géomètre breveté**

L'avenir des GP, exemple de l'OVG

Partant du principe que la profession de géomètre doit être synonyme de qualité, fiabilité et intégrité irréprochables, l'Ordre Vaudois des Géomètres a démarré en 2013 une réflexion sur l'image de la profession et le renforcement des engagements de ses membres. L'image de la profession a fait l'objet d'une campagne de marketing par le biais d'affiches et encarts publicitaires présentant certaines de nos prestations sous un angle original avec pour slogan : "géomètre: le plus discret des premiers rôles".

Cette première étape fut suivie d'un concept plus élaboré avec l'introduction en assemblée générale extraordinaire de novembre 2014 d'un label de qualité adopté par notre association qui change de nom pour l'occasion : le Groupe Patronal de l'Association Vaudoise des Ingénieurs Géomètres devenant l'Ordre Vaudois des Géomètres. Avec ce label, les autorités et les clients ont la garantie que les prestations établies par des membres de l'Ordre Vaudois des Géomètres sont conformes à un haut standard de qualité conformément aux engagements pris dans la charte qu'ils ont signée. Les engagements pris par les membres sont matérialisés sur nos plans par un logo imprimé et un tampon à sec pour les documents destinés au registre foncier.

Il ne s'agit pas d'une action ponctuelle mais permanente puisque chacun est rappelé à ses engagements au gré de sa pratique professionnelle quotidienne. Par ailleurs, l'action marketing est



**ORDRE VAUDOIS
DES GEOMETRES**

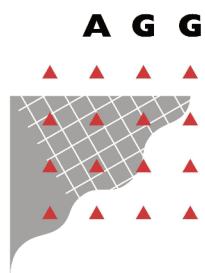
maintenue par des articles de presse, des présences à des manifestations ou des rencontres avec nos clients principaux : services de l'Etat, associations de communes, notaires ainsi que la tenue d'un site internet dynamique ou d'une présence sur facebook.

Cette démarche associative s'avère extrêmement porteuse. Elle a permis à notre association de faire de la promotion auprès de ses clients, de renforcer l'image de la profession tout en renforçant la cohésion des membres.

Il est essentiel aujourd'hui que notre profession se mette en avant et ait une démarche entrepreneuriale. Cette démarche ne doit être faite que par l'association professionnelle pour le bien de tous les membres sans que chacun se mette en avant, au risque de porter ombrage à ses confrères et bien sûr à la profession tout en dépensant passablement en frais de publicité dont le résultat est incertain. Le canton de Vaud est un précurseur en la matière. IGS pourrait peut être poursuivre au niveau national...?

Fabrice BOVAY, Président de l'OVG

AGG : Une présence centenaire pour une association de seulement 30 ans !



A G G Si nos confères vaudois peuvent attester de 150 ans de présence associative continue, les ingénieurs géomètres genevois, s'ils fêtent les 30 ans de leur association patronale, ont néanmoins été présents dans le monde associatif cantonal bien avant.

Alors que pendant des décennies, les géomètres privés et le géomètre cantonal siégeaient ensemble au sein de la section cantonale de la Société des Géomètres Suisses, simplement autour d'une table du Café de l'Hôtel-de-Ville, l'augmentation importante, dans les années 80, du nombre d'ingénieurs géomètres privés mais aussi en raison du mandat de la décennie pour la digitalisation de tous les plans cadastraux qui nécessitaient des investissements importants et partagés, le groupe patronal de la SOGEMAF, section cantonale de la SSMAF, a préféré prendre son indépendance associative en créant l'Association des Géomètres Genevois (AGG) et en intégrant le secrétariat des Syndicats patronaux pour bénéficier également des synergies avec les associations patronales des architectes et des ingénieurs civils.

Si depuis la section cantonale académique de la

SOGEMAF a fusionné avec l'AVIG pour créer notre association IGSO, les ingénieurs géomètres privés ont pris eux une place de référence technique, académique et entrepreneuriale au bout du Lac de Genève¹.

L'AGG, membre de la Fédération genevoise des associations d'architectes et ingénieurs (FAI), peut ainsi assurer une présence constructive, dont le dynamisme est reconnu, avec les divers partenaires publics et privés et marquer le territoire genevois de l'empreinte des ingénieurs géomètres brevetés.

Tout en continuant d'améliorer les conditions cadres de notre profession, l'enjeu principal de l'AGG et de ses membres pour les prochaines années est de trouver des solutions pour permettre à nos jeunes ingénieurs à investir de leur temps pour se préparer aux examens du brevet, garantissant ainsi non seulement une relève nécessaire à nos bureaux mais surtout un savoir-faire pluridisciplinaire de très haute qualité au service de nos clients et partenaires.

**Philippe CALAME, Président de
l'Association des Géomètres Genevois (AGG)**

¹ Les Genevois ayant été contraints de suivre leurs études au bord du Léman, se doivent pour contrebalancer, en l'honneur des pierres du Niton qui s'y trouvent, de parler du Lac de Genève

L'évolution de l'examen d'Etat

En préambule, rappelons que la Commission fédérale des ingénieurs géomètres est l'autorité fédérale qui fait passer les examens permettant de porter le titre d'ingénieur géomètre breveté, délivre ou non le brevet, tient le registre et exerce la surveillance disciplinaire des personnes inscrites au registre (art. 41 al. 2 LGéo).

L'examen d'Etat est mené sous sa forme actuelle depuis 2008, date d'entrée en vigueur de l'ordonnance concernant les ingénieurs géomètres. Auparavant, il était organisé selon l'ordonnance concernant le brevet fédéral d'ingénieur géomètre qui datait de 1983. La forme générale de l'examen n'a cependant pas changé depuis 1983, soit 2 semaines d'examens écrits dans les 4 thèmes prescrits, suivies d'une semaine d'examens oraux.

Dans le cadre d'un mandat défini conjointement par l'Office fédéral de topographie swisstopo et la Commission fédérale des ingénieurs géomètres,

un groupe de travail a été constitué afin d'élaborer des mesures concrètes pour :

- Repourvoir les postes qui deviendront vacants dans la Suisse entière au cours des prochaines années.
- Formuler des propositions concernant les modalités d'acquisition de l'expérience professionnelle des candidats en vue de leur présentation à l'examen d'Etat durant les deux années de pratique, dans les 4 thèmes, telle qu'elle est prévue à l'art. 2 de l'OGéom. L'ordonnance de 1984 était plus souple sur ce point, puisqu'elle n'imposait qu'un délai d'attente de deux ans et demi après avoir terminé sa formation théorique pour se présenter à l'examen.

Ce groupe de travail est composé de membres de la Commission et d'experts aux examens. Afin de pouvoir mettre rapidement en vigueur les mesures proposées, celles-ci ne doivent pas nécessiter de modification du cadre légal. Le groupe de travail a donc examiné les mesures qu'il pouvait

prendre dans son domaine d'influence afin de répondre aux objectifs fixés.

De multiples pistes ont été explorées, menant à trois variantes principales.

La première variante serait évidemment le status quo. Le système actuel est connu, rôdé, et son organisation a fait ses preuves. Les inconvénients majeurs du système actuel sont la difficulté pour les candidats à acquérir l'expérience professionnelle exigée dans les quatre thèmes et la durée relativement longue de l'examen. De plus, le nombre de candidats est depuis plusieurs années en dessous des objectifs visés.

Afin de répondre aux objectifs, le groupe de travail a étudié une variante dans laquelle les deux années de pratique seraient structurées sous la forme d'un stage, comme cela a déjà été le cas par le passé. Le candidat serait accompagné dans son stage par un tuteur, qui devrait naturellement être un ingénieur géomètre breveté. Les conditions générales et objectifs du stage seraient fixés dans un contrat de formation liant le candidat à son tuteur. Pour chacun des quatre thèmes, le candidat devrait élaborer un rapport de stage. L'examen d'état pourrait toujours avoir lieu sous forme d'un examen écrit et d'un examen oral dans les quatre thèmes, mais pourrait être raccourci compte tenu du suivi de la formation pratique durant les deux années de stage. Les avantages de cette solution seraient la garantie de l'acquisition d'une formation théorique ciblée durant les deux années de pratique, une réduction de la durée de l'examen d'état, une garantie de formation et une garantie salariale pour le stagiaire par le contrat, et enfin l'implication de l'ensemble des bureaux à la problématique de la relève. La difficulté majeure sera de trouver suffisamment de bureaux aptes à former un ou plusieurs stagiaires dans tous les thèmes prescrits.

Enfin, le groupe de travail a évalué la possibilité d'atteindre les objectifs fixés au moyen d'un «MAS» (Master of Advanced studies). Les études, correspondant à un volume d'environ 1800h qui se répartissent sur une durée de 15 mois à deux ans, pourraient être suivies tout en exerçant une activité professionnelle et conduire à l'obtention du brevet, sans plus passer par un examen d'Etat. Cette solution aurait l'avantage de donner au brevet un titre reconnu dans le paysage des formations actuelles et d'offrir de nouvelles possibilités de formation continue. Un des principaux points faibles de la solution nous paraît

être l'incertitude du démarrage du MAS, même si un nombre minimal d'étudiants n'est théoriquement plus requis. De plus, le lien avec la pratique serait très probablement atténué et cette variante nécessiterait une modification de notre ordonnance. Enfin, le financement du MAS doit être assuré sur une base privée, au travers des émoluments perçus auprès des étudiants. Le coût à prendre en charge par le candidat est donc important.

Suite à l'examen des avantages et inconvénients des trois variantes en séance de Commission, il a été décidé d'évaluer la possibilité de maintenir l'examen sous sa forme actuelle en améliorant les points faibles connus. Ces réflexions ont mené à la proposition qui a été récemment soumise à une large consultation soit : maintien du haut niveau des examens, mise à jour de la matière d'examens et restructuration des examens écrits et oraux sur deux semaines, avec possibilité de décaler d'un an l'examen dans un des quatre thèmes. Préparation d'une aide au candidat pour l'évaluation de sa pratique dans les quatre thèmes. En plus de ces mesures organisationnelles, un plan de communication a été élaboré afin d'entretenir un contact régulier avec les EPF et HES, les associations professionnelles et d'informer les étudiants sur les possibilités liées au brevet.

Ces mesures à elles seules ne seront certes pas suffisantes pour augmenter de façon significative le nombre de candidats au brevet. Elles devraient par contre simplifier la tâche de personnes qui sont décidées à l'obtenir et vont dans le sens des attentes de la génération Y et Z par rapport au monde du travail.

Dans un avenir plus éloigné, une réflexion plus profonde devra être menée, conduisant à une modification de l'ordonnance. L'ordonnance actuelle datant de 2008, cette démarche est cependant prématurée.

En conclusion, la promotion de nos activités et de la relève auprès des jeunes est un travail de longue haleine, qui concerne tous les acteurs de la profession à leurs différents niveaux, soit en particulier la Commission des géomètres, les associations professionnelles et les hautes écoles.

Georges CAVIEZEL,
Président de la commission fédérale
des ingénieurs géomètres